

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2016, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

Mme Diane Laverdière #2 M. Jean-Jacques Trépanier #1
Mme Thérèse Lemay #5 M. Daniel Rose #6
M Réal Nolet #3

Absence : M. Mario Deschâtelets #4

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 18h32

2016-11-179 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2016-11-180 ADJUDICATION – RÈGLEMENT EMPRUNT 2016-234

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 29 novembre 2016 au montant de 382 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-234. Ce billet est émis au prix de **98,70100** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

34 600 \$	1.50 %	29 novembre 2017
35 300 \$	1.60 %	29 novembre 2018
36 100 \$	1.80 %	29 novembre 2019
36 900 \$	2.00 %	29 novembre 2020
239 100 \$	2.15 %	29 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

2016-11-181 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE – RÈGLEMENT EMPRUNT 2016-234

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billet un montant total de 382 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2016-234	382 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 382 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2016-234 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 29 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	34 600 \$
2018	35 300 \$
2019	36 100 \$
2020	36 900 \$
2021	37 700 \$(à payer en 2021)
2021	201 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2016-234, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

2016-11-182 LEVÉE

À 19h05, il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Jacques Riopel, maire
Maire

Céline Dupras
Directrice générale et secrétaire-
trésorière